



BOURSE

AAIHP § SCCAHP

« MOBILITE 1 AN A L'ETRANGER »

40 000 €

Proposée par le **Syndicat des Chefs de Clinique Assistants des Hôpitaux de Paris (SCCAHP)** et l'**Association des Anciens Internes des Hôpitaux de Paris (AAIHP)**, les fonds seront versés à parts égales par chacune des deux structures en 2 occasions successives : lors de la réunion d'accueil des nouveaux Chefs de Clinique Assistants au mois d'octobre de chaque année et le solde lors de l'Assemblée Générale de l'AAIHP au mois de mars de chaque année.

Peuvent concourir pour l'obtention de cette bourse : les Chefs de Clinique Assistants – Assistants Hospitaliers Universitaires ou Assistants Spécialistes, les CCA associés, les Assistants Associés, les Praticiens Contractuels et PHU de l'inter région Ile-de-France ayant déjà à leur actif une thèse de sciences soutenue ou un projet de thèse en cours de soutenance afin de financer un séjour d'au moins un an à l'étranger au sein d'équipes prestigieuses de recherche, pour couvrir leurs besoins personnels. Les candidatures des praticiens PH temps plein ne sont par contre pas recevables.

Pièces à transmettre : le candidat devra faire parvenir **un exemplaire de son dossier au bureau du SCCAHP et neuf au bureau de l'AAIHP**. Il devra comporter :

- un CV court comportant : état civil, récapitulatif de son parcours hospitalo-universitaire : externat, internat, et toutes autres fonctions éventuellement exercées, liste des travaux et publications scientifiques (2 pages max) ;
- le résumé de la thèse de sciences ou du projet scientifique de celle-ci si non soutenue (1 page max) ;
- le projet de travail justifiant le séjour à l'étranger, rédigé en français et ne comportant pas plus de 3 pages dactylographiées simples interlignes, ni plus de 10 références bibliographiques ;
- une copie de courriers émis par le ou les responsables de la structure d'accueil ;
- une déclaration sur l'honneur détaillant le montant des fonds ou subventions obtenus ou demandés auprès d'autres structures, et destinés au financement personnel du candidat - ou déclarant l'absence de toute source de financement.

Le candidat doit être adhérent au SCCAHP ainsi qu'à l'AAIHP - Joindre au dossier le ou les chèques d'adhésion si nécessaire, (AAIHP : 50 euros - SCCAHP : demi-cotisation = 50 euros). Les candidatures doivent nous parvenir avant le 25 septembre 2017 minuit (pas de recommandé nécessaire).

AAIHP / Doriane de NAZELLE ET
17, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS
www.aaihp.fr

SCCAHP / Maud FERRARI
17, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS
www.scca hp.org

